Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20261105-2026_093-DE

Conseil municipal du Jeudi 5 novembre 2026

INFORMATION

CM 2026-093 Rapport annuel 2025 d'activité de Brest métropole sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 novembre, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Sylvie DANIEL, 1ère adjointe ; Olivier YVEN, 2e adjoint ; Marion FAIVRE, 3e adjointe ; Gilbert QUENTEL, 4e adjoint ; Isabelle NEDELEC, 5e adjoint ; Mickaël PLUSQUELLEC, 6e adjoint ; Bénédicte ROLLET, 7e adjointe ; David THOMAS, 8e adjoint.

Mmes et MM. Serge GUENNEGUES ; Claudie FERELLOC ; Nathalie PONCEL ; Luc MOUSTER ; Loïc FORGEAIS ; Stéphanie BLANCHARD ; Laurent KERANGUEVEN ; Dorothée GUILLOU ; LIBERT Emmanuelle ; Marion BALLANGER ; Timothée PAPIN ; Gwénaël KERJEAN ; Patrick COADOU ; Adeline SEYLER ; Aurore COURTES ; Bernard BOLLORE ; Véronique GUITTARD ; Anne-Sophie MORVAN ; Arthur LASNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Isabelle SAOUZANET, Directrice Générale des Services

ABSENTS EXCUSÉS :
Jean-Jacques CADALEN qui a donné procuration de vote à Gilbert QUENTEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphanie BLANCHARD

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 30 octobre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice..... 29
Présents..... 28
Votants..... 29

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20261105-2026_093-DE

CM 2026-093 Rapport annuel 2025 d'activité de Brest métropole sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement

Madame Sylvie DANIEL donne lecture de l'information

Il est rappelé que, par délibérations du 10 décembre 2010 et du 15 octobre 2013, le Conseil de communauté a décidé de confier la gestion de l'eau, de l'assainissement et du service public d'assainissement non collectif (SPANC) à la société publique locale Eau du Ponant.

A ce titre, la S.P.L. Eau du Ponant exploite les réseaux d'eau et d'assainissement de la métropole, finance et réalise les travaux neufs et de renouvellement, et gère la relation avec les usagers.

En vertu de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation de rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement doit être faite au Conseil municipal, au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport a été présenté au Conseil de la métropole lors de sa séance du 30 juin 2026. Compte-tenu de son volume, il n'est pas transmis avec la présente note aux conseillers municipaux, mais reste à leur disposition en mairie. En revanche, une version informatique de ce rapport leur a été transmise.

Deux synthèses concernant les chiffres clés pour l'eau et l'assainissement sur l'année 2025 sont jointes à la délibération.

***

Le **Conseil municipal**,

VU l'article 73 de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
VU la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-5 et D2224-1 à 5,
VU la délibération n° C 2026-06-84 du Conseil de la métropole du 30 juin 2026,

a pris acte de la présentation du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité des services de l'eau et d'assainissement.

***

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE

La secrétaire de séance,
Stéphanie BLANCHARD